ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Burundi

Question écrite n° 119135

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation humanitaire au Burundi. Le programme alimentaire mondial (PAM) et des ONG ont indiqué que deux millions de personnes touchées par de récentes inondations ont besoin d'une aide d'urgence, estimée à 132 millions de dollars pour 2007, jusqu'au mois de juin pour éviter une crise alimentaire, un pays toujours fragilisé par trenze ans de guerre civile. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si la France entend contribuer à cette aide d'urgence.

Texte de la réponse

La France est particulièrement impliquée dans le soutien à la sortie de crise dans la région des Grands Lacs africains. Elle contribue activement, à titre bilatéral et dans les enceintes multilatérales, à la consolidation de la paix et au développement économique et social d'une région durement affectée par des années de conflits meurtriers. Dans ce contexte, notre pays attache une importance particulière à l'amélioration de la situation humanitaire et à l'appui aux populations les plus vulnérables. Le Burundi est parvenu au terme d'un long et difficile processus de transition. Le bon déroulement des opérations électorales et l'investiture du président Pierre Nkurunziza en août 2005 sont l'aboutissement de la transition politique lancée par les accords de paix d'Arusha en 2000. Les acquis de ce processus - pacification de la majeure partie du pays, expérience réussie de partage du pouvoir, alternance pacifique au sommet de l'État, élections libres et démocratiques - sont porteurs d'un grand espoir pour les populations civiles. Malgré cette évolution positive, le Burundi reste encore confronté à une situation sociale et économique très dégradée. Tous les indicateurs sociaux ont marqué un fort recul pendant les années de crise (espérance de vie de 42 ans, taux de pauvreté de 68 % contre 35 % en 1990) avant de se redresser légèrement au cours des derniers mois. Pour faire face à la situation d'urgence, nous avons, depuis 2005, apporté une contribution de 1,5 MEUR à l'aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'ONG française Action contre la Faim (ACF). Par ailleurs, nous avons soutenu la reconstruction du pays et l'appui aux populations les plus défavorisées à travers un fonds de solidarité et de développement, doté d'un montant de 2,5 MEUR et destiné à favoriser la sortie de crise. Les pluies torrentielles, qui se sont abattues sur le Burundi au début de l'année 2007, ont occasionné de nombreux dégâts et entraîné une dégradation subite de la situation humanitaire dans les zones inondées. Afin de prévenir une crise alimentaire, nous avons apporté une contribution de 0,5 MEUR au plan d'urgence du PAM. Elle doit contribuer à secourir jusqu'en juin 2007 les ménages vulnérables des provinces du nord et du nord-est du pays qui sont les plus durement frappées par les aléas climatiques. Sur le long terme, la France continuera par ailleurs, dans le cadre de sa coopération bilatérale avec les autorités burundaises, à soutenir le processus de réinstallation des populations sinistrées par la guerre. Le « document cadre de partenariat », signé le 9 novembre 2006 à l'occasion de la visite officielle du président Nkurunziza à Paris, porte le montant total de notre engagement à 47 MEUR sur la période 2006-2010 et a notamment pour priorité l'appui à la réinsertion socio-économique des groupes les plus vulnérables.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE119135

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119135
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1996
Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3923